

Description

La présente invention concerne un briquet à gaz à l'épreuve des enfants du type comportant, sur son corps dans lequel est ménagé un réservoir contenant le gaz en phase liquide, une tête comprenant, en plus du brûleur soupape, en liaison avec le réservoir à travers un réducteur de pression, un mécanisme d'allumage comprenant des moyens de commande de l'ouverture du brûleur soupape et des moyens de production d'étincelles.

Dans les briquets connus de ce type, après chaque manoeuvre de la touche de commande, la pièce intermédiaire de liaison est ramenée automatiquement en position active, c'est-à-dire en prise avec l'organe d'excitation associé.

Il en résulte qu'il est très dangereux de laisser ce type de briquet à la portée d'un enfant qui peut, sans aucune difficulté, en commander l'allumage.

Pour remédier à ce grave inconvénient, on a imaginé des briquets à l'épreuve des enfants, c'est-à-dire des briquets dans lesquels, au mécanisme d'allumage, sont associés des moyens de neutralisation de ce mécanisme, mobiles entre une position active de neutralisation dans laquelle ils empêchent l'actionnement du mécanisme d'allumage, et une position effacée dans laquelle ils permettent cet actionnement, ces moyens mobiles étant déplaçables, manuellement, par l'utilisateur, de leur position active de neutralisation à leur position effacée.

Un briquet de ce type est connu, notamment, par modèle d'utilité allemand 88 02 582.9. Cependant, dans tous ces briquets, les moyens de neutralisation ne sont pas agencés pour être automatiquement ramenés en position active de neutralisation après actionnement du mécanisme d'allumage.

Ce retour en position active ne peut donc être obtenu que par leur manoeuvre, en sens inverse, par l'utilisateur.

On conçoit aisément qu'un simple oubli de ce dernier anihile complètement les avantages liés à la présence de ces moyens de neutralisation.

Par les documents WO-A-90/00239 et EP-A-0357 347 (état de la technique selon l'article 54(3)), on connaît des briquets dans lesquels les moyens de commande de l'ouverture de la soupape sont constitués par un levier basculant articulé sur un axe fixe orthogonal à l'axe du brûleur soupape dont une extrémité, en forme de fourche ou couronne élastique est engagée sous une collerette du brûleur soupape et dont l'autre extrémité ou extrémité d'actionnement est destinée à être actionnée par l'utilisateur en étant poussée en direction du corps du briquet, à l'encontre de la force d'un ressort de rappel, les moyens de production d'étincelles étant eux-mêmes indépendants ou associés au levier de commande de l'ouverture de la soupape, et dans lesquels les moyens de neutralisation du mécanisme d'allumage sont normalement

maintenus en position de neutralisation et sont, en outre, agencés pour être automatiquement ramenés en position de neutralisation, en fin d'actionnement du mécanisme d'allumage.

Pour allumer un tel briquet, il est donc nécessaire de connaître la manoeuvre à effectuer pour effacer les moyens de blocage, ce qui, évidemment, n'est pas à la portée d'un enfant. En outre, après usage, l'utilisateur n'a pas à manoeuvrer en sens inverse les moyens de neutralisation puisque leur retour en position active est automatique.

Dans les briquets connus par ces deux documents, les moyens mis en oeuvre sont complexes et leurs pièces constitutives sont donc complexes et d'un prix de revient élevé.

La présente invention vise à remédier à ces inconvénients. A cet effet, dans le briquet qu'elle concerne et qui est du type dans lequel les moyens de commande de l'ouverture de la soupape sont constitués par un levier basculant auquel sont associés les moyens de neutralisation du mécanisme d'allumage, ces moyens sont constitués par un poussoir, disposé sous l'extrémité d'actionnement du levier basculant, mobile parallèlement à l'axe longitudinal de ce levier basculant, entre une position active dans laquelle il est en saillie par rapport à l'extrémité d'actionnement du levier et une position effacée dans laquelle il est repoussé en direction de l'autre extrémité du levier basculant, ce poussoir, pourvu de moyens de guidage par rapport au corps du briquet, présentant la forme d'un fer à cheval dont chaque branche, en matière élastique, porte un bossage normalement situé sous une jupe bordant l'extrémité d'actionnement du levier basculant de manière à empêcher ce basculement dans le sens de l'ouverture du brûleur soupape, des rampes convergentes complémentaires étant ménagées sur les faces internes des parois latérales du corps du briquet et sur les faces externes des branches du poussoir pour provoquer une réduction de l'écartement de leurs bossages lorsque le poussoir est déplacé en position effacée, de manière à libérer totalement la trajectoire de la jupe de l'extrémité d'actionnement du levier basculant, tandis que la branche transversale du poussoir et la face postérieure externe de la jupe de l'extrémité d'actionnement du levier basculant présentent des rampes complémentaires de même pente aptes à coopérer, lors de l'enfoncement de cette extrémité du levier basculant, pour provoquer le déplacement, en sens inverse, du poussoir jusque dans sa position active de neutralisation.

Par exemple, les moyens de guidage du poussoir dans le corps du briquet sont constitués par une branche centrale médiane pourvue d'une lumière longitudinale engagée sur un épaulement de même largeur qu'elle, prévu sur un pion porté par le corps du briquet.

Avantageusement, le pion précité est celui qui

sert au centrage du ressort de rappel du levier basculant, le diamètre de l'épaulement précité étant supérieur à celui de l'alésage de ce ressort de manière à lui servir de butée. Ainsi, le ressort n'est pas en appui contre la branche centrale médiane du poussoir dont il ne peut pas gêner la manoeuvre.

De toute façon, l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant une forme d'exécution de ce briquet :

Figure 1 est une vue partielle en perspective écorchée de la tête d'un briquet selon l'invention ;
Figure 2 est une vue en plan par dessus de l'objet de figure 1, avec le levier basculant retiré et le poussoir en position active de neutralisation ;
Figure 3 est une vue en coupe suivant III-III de figure 2 ;

Figure 4 est une vue en coupe suivant IV-IV de figure 2 ;

Figure 5 est une vue en plan par dessus similaire à figure 2, le poussoir étant en position effacée ;
Figure 6 est une vue en coupe similaire à figure 3, suivant VI-VI de figure 5 ;

Figure 7 est une vue en coupe suivant VII-VII de figure 5 ;

Figure 8 est une vue en plan par dessus similaire aux figures 2 et 5, avec le poussoir en position d'allumage de la flamme, c'est-à-dire en position effacée ;

Figure 9 est une vue en coupe, similaire aux figures 3 et 6, suivant IX-IX de figure 8 ;

Figure 10 est une vue en coupe suivant X-X de figure 8.

Dans le briquet illustré sur le dessin, les moyens de commande de l'ouverture du brûleur soupape, non représenté, sont constitués par un levier basculant 15, articulé sur un axe fixe 16, orthogonal à l'axe du brûleur soupape, par l'intermédiaire de deux tourillons 17 qu'il porte latéralement, dans sa partie médiane, et qui sont engagés dans des moyeux 18 ménagés dans une chape dont les ailes 19 sont solidaires du corps 21 de ce briquet.

De manière connue, un basculement du levier 15 dans le sens correspondant à une poussée exercée dans le sens de la flèche 22 sur son extrémité d'actionnement ou extrémité postérieure 15b a pour effet d'ouvrir le brûleur soupape. Un ressort hélicoïdal 23 tend constamment à maintenir le levier 15 en position de fermeture du brûleur soupape par suite de l'action qu'il exerce sur l'extrémité d'actionnement 15b de ce levier, dans le sens opposé à celui de la flèche 22. L'extrémité du ressort 23 opposée à l'extrémité d'actionnement 15b du levier basculant 15 est engagée sur un pion de guidage et de centrage 26.

Dans ce briquet, les moyens de neutralisation du mécanisme d'allumage sont agencés pour s'opposer à l'actionnement du levier basculant 15 dans le sens de la flèche 22. Ces moyens de neutralisation sont

constitués par un poussoir 36, mobile dans les deux sens illustrés par la flèche 37, c'est-à-dire en direction du brûleur soupape et en sens inverse, entre deux positions extrêmes dont l'une illustrée sur les figures 2 à 4, est sa position active de neutralisation du mécanisme d'allumage, c'est-à-dire sa position dans laquelle il s'oppose à toute manoeuvre du levier basculant 15, tandis que son autre position extrême, illustrée sur les figures 5 à 7 correspond à sa position effacée dans laquelle la manoeuvre du levier basculant 15 est rendue possible.

Le bouton poussoir 36 est placé sous l'extrémité d'actionnement 15b du levier basculant 15. Ce bouton poussoir 36 présente sensiblement la forme d'un fer à cheval dont les branches latérales en matière élastique 36a occupent, normalement, la position d'écartement illustrée sur la figure 2, position dans laquelle leurs extrémités libres sont en appui contre les faces internes des extrémités supérieures des parois latérales du corps 21 de ce briquet.

Chaque branche latérale 36a du poussoir 36 porte, sur sa face supérieure, un bossage 36b orienté en direction de l'extrémité d'actionnement 15b du levier basculant 15 et, dans la position normale illustrée par les figures 2 à 4, les pions 36b sont juste en dessous d'une jupe 15'b qui borde la face inférieure de l'extrémité d'actionnement 15b du levier basculant 15. Dans cette position du poussoir 36, toute manoeuvre du levier basculant 15 dans le sens de la flèche 22 est donc rendue impossible. En outre, la branche transversale 36c du poussoir 36 porte une saillie 36d orientée vers l'arrière du corps du briquet et qui est normalement en saillie au-dessous de l'extrémité d'actionnement 15b du levier basculant 15, comme illustré sur les figures 2 et 3. Cette même branche transversale 36c du poussoir 36 porte, en outre, orientée dans la direction opposée à celle de la saillie 36d, une branche centrale médiane 36e présentant une lumière longitudinale 36f destinée à être engagée sur le pion 26 de guidage du ressort 23, en dessous de ce dernier, comme cela est visible, notamment sur la figure 11. On peut noter, à ce sujet, que, pour éviter que la pression du ressort 23 ne gêne les déplacements du poussoir 36 dans le sens de la flèche 37, le pion 26 présente, à sa base, un épaulement 26a au moins partiel dont la largeur correspond à celle de la lumière 36f de la branche centrale médiane 36e du poussoir 36 mais est inférieure à l'alésage du ressort 23. Naturellement, la hauteur de l'épaulement 26a est au moins égale à l'épaisseur de la branche centrale médiane 36e du poussoir 36. Comme le montre le dessin et plus particulièrement les figures 2, 5 et 8, les extrémités libres des branches latérales 36a du poussoir 36 sont taillées en biseau de manière à présenter des rampes convergentes 36'a tandis que les faces internes en regard des extrémités supérieures des parois latérales du corps 21 du briquet présentent des rampes complémentaires 21a contre lesquelles les ram-

pes 36'a des branches latérales 36a du poussoir 36 sont normalement en appui comme illustré sur la figure 2.

On conçoit aisément qu'une manoeuvre du poussoir 36 par action sur sa saillie postérieure 36d, dans le sens de la flèche 38, a pour effet de faire glisser les rampes 36'a de ces branches latérales 36a le long des rampes 21a des parois du corps du briquet 21 et de provoquer ainsi le resserrement de ces branches 36a jusque dans la position resserrée illustrée sur la figure 5, c'est-à-dire dans la position dans laquelle les extrémités libres des branches latérales 36a du poussoir 36 ont dépassé les rampes 21a du corps du briquet. Comme le montre plus particulièrement la figure 7, dans cette position du poussoir 36, les bossages 36b portés par ces branches latérales 36a sont rapprochés l'un de l'autre à une distance telle qu'ils ne sont plus sur la trajectoire des parties correspondantes de la jupe inférieure 15'b de l'extrémité d'actionnement 15b du levier basculant 15. Ce levier basculant 15 peut donc être manoeuvré dans le sens de la flèche 22 pour commander l'allumage du briquet comme illustré sur la figure 9. Cependant, comme le montre plus particulièrement cette figure, un agencement est prévu pour que ce basculement du levier basculant 15 provoque automatiquement le retour du poussoir 36 dans sa position de neutralisation du mécanisme d'allumage, c'est-à-dire de blocage du levier basculant 15. Dans l'exemple illustré sur le dessin, cet agencement comprend, d'une part, une rampe 36g orientée de bas en haut et vers l'arrière sur la branche transversale 36c du poussoir 36 et une rampe complémentaire 15'b ménagée sur le bord postérieur et inférieur de la jupe 15'b qui borde la face inférieure de l'extrémité d'actionnement 15b du levier 15. En réalité, la rampe 36g du poussoir 36 est aménagée sur le bord antérieur de la saillie de manoeuvre 36d du poussoir 36.

Comme le montre plus particulièrement la figure 9, il est évident que lorsque l'extrémité d'actionnement 15b du levier basculant 15 est déplacée vers le bas, c'est-à-dire dans le sens de la flèche 22, sa rampe 15'b en agissant sur la rampe 36g du poussoir 36 provoque le déplacement de ce dernier dans le sens de la flèche 39, c'est-à-dire dans le sens opposé à celui de la flèche 38, ce déplacement n'ayant lieu, évidemment, qu'en fin de basculement du levier basculant 15 dans le sens de la flèche 22. Il faut d'ailleurs noter qu'à ce moment, rien ne s'oppose au déplacement du poussoir 36 dans le sens de la flèche 39, puisque les bossages 36b des branches latérales 36a du poussoir 36 glissent contre les faces intérieures de la jupe 15'b de l'extrémité d'actionnement 15b du levier basculant 15.

Il faut aussi noter que le déplacement du poussoir 36 dans le sens de la flèche 39, par suite de l'action de la rampe 15'b de la jupe 15'b sur la rampe 36g du poussoir 36, n'est pas nécessairement suffisante

pour obtenir un déplacement du poussoir 36 jusque dans sa position active de neutralisation illustrée sur la figure 2. En effet, il suffit que ce déplacement permette aux rampes 36'a ménagées aux extrémités libres de ces branches latérales 36a de s'engager sur les rampes 21a des parois du corps 21 du briquet pour que l'action réciproque de ces rampes 36'a et 21a assure la fin de course du poussoir 36 dans le sens de la flèche 39.

Le briquet de l'invention présente sur ceux connus par les documents précités, l'avantage important de ne nécessiter qu'une seule pièce additionnelle par rapport à un briquet non pourvu de ce système de sécurité à destination des enfants. En outre, il est important de noter que les moyens effaçables de neutralisation dont est pourvu ce briquet présentent l'avantage de ne pas gêner les opérations de contrôle automatique des briquets en sortie de fabrication telles que contrôle de flamme, contrôle de fonctionnement et contrôle d'extinction de flamme.

Revendications

1. Briquet à gaz à l'épreuve des enfants, c'est-à-dire à mécanisme d'allumage condamnable, du type comportant, sur son corps (21) dans lequel est ménagé un réservoir contenant le gaz en phase liquide, une tête comprenant, en plus du brûleur soupape, en liaison avec le réservoir à travers un réducteur de pression, un mécanisme d'allumage comprenant des moyens de commande (15) de l'ouverture du brûleur soupape constitués par un levier basculant (15) articulé sur un axe fixe (16) orthogonal à l'axe du brûleur soupape, dont une extrémité en forme de fourche ou couronne élastique est engagée sous une colle-rette du brûleur soupape et dont l'autre extrémité ou extrémité d'actionnement (15b) est destinée à être actionnée par l'utilisateur en étant poussée en direction (22) du corps (21) du briquet, à l'encontre de la force d'un ressort de rappel (23), les moyens de production d'étincelles étant eux-mêmes indépendants ou associés au levier (15) de commande de l'ouverture de la soupape, et dans lequel, au mécanisme d'allumage, sont associés des moyens de neutralisation (36) de ce mécanisme, mobiles entre une position active de neutralisation dans laquelle ils empêchent l'actionnement du mécanisme d'allumage et une position effacée dans laquelle ils permettent cet actionnement, ces moyens de neutralisation qui sont normalement maintenus en position active de neutralisation étant déplaçables, manuellement, par l'utilisateur, de leur position active à leur position effacée et étant en outre, agencés pour être automatiquement ramenés en position active de neutralisation, en fin d'actionnement du mécanis-

pes 36'a des branches latérales 36a du poussoir 36 sont normalement en appui comme illustré sur la figure 2.

On conçoit aisément qu'une manoeuvre du poussoir 36 par action sur sa saillie postérieure 36d, dans le sens de la flèche 38, a pour effet de faire glisser les rampes 36'a de ces branches latérales 36a le long des rampes 21a des parois du corps du briquet 21 et de provoquer ainsi le resserrement de ces branches 36a jusque dans la position resserrée illustrée sur la figure 5, c'est-à-dire dans la position dans laquelle les extrémités libres des branches latérales 36a du poussoir 36 ont dépassé les rampes 21a du corps du briquet. Comme le montre plus particulièrement la figure 7, dans cette position du poussoir 36, les bossages 36b portés par ces branches latérales 36a sont rapprochés l'un de l'autre à une distance telle qu'ils ne sont plus sur la trajectoire des parties correspondantes de la jupe inférieure 15'b de l'extrémité d'actionnement 15b du levier basculant 15. Ce levier basculant 15 peut donc être manoeuvré dans le sens de la flèche 22 pour commander l'allumage du briquet comme illustré sur la figure 9. Cependant, comme le montre plus particulièrement cette figure, un agencement est prévu pour que ce basculement du levier basculant 15 provoque automatiquement le retour du poussoir 36 dans sa position de neutralisation du mécanisme d'allumage, c'est-à-dire de blocage du levier basculant 15. Dans l'exemple illustré sur le dessin, cet agencement comprend, d'une part, une rampe 36g orientée de bas en haut et vers l'arrière sur la branche transversale 36c du poussoir 36 et une rampe complémentaire 15'b ménagée sur le bord postérieur et inférieur de la jupe 15'b qui borde la face inférieure de l'extrémité d'actionnement 15b du levier 15. En réalité, la rampe 36g du poussoir 36 est aménagée sur le bord antérieur de la saillie de manoeuvre 36d du poussoir 36.

Comme le montre plus particulièrement la figure 9, il est évident que lorsque l'extrémité d'actionnement 15b du levier basculant 15 est déplacée vers le bas, c'est-à-dire dans le sens de la flèche 22, sa rampe 15'b en agissant sur la rampe 36g du poussoir 36 provoque le déplacement de ce dernier dans le sens de la flèche 39, c'est-à-dire dans le sens opposé à celui de la flèche 38, ce déplacement n'ayant lieu, évidemment, qu'en fin de basculement du levier basculant 15 dans le sens de la flèche 22. Il faut d'ailleurs noter qu'à ce moment, rien ne s'oppose au déplacement du poussoir 36 dans le sens de la flèche 39, puisque les bossages 36b des branches latérales 36a du poussoir 36 glissent contre les faces intérieures de la jupe 15'b de l'extrémité d'actionnement 15b du levier basculant 15.

Il faut aussi noter que le déplacement du poussoir 36 dans le sens de la flèche 39, par suite de l'action de la rampe 15'b de la jupe 15'b sur la rampe 36g du poussoir 36, n'est pas nécessairement suffisante

pour obtenir un déplacement du poussoir 36 jusque dans sa position active de neutralisation illustrée sur la figure 2. En effet, il suffit que ce déplacement permette aux rampes 36'a ménagées aux extrémités libres de ces branches latérales 36a de s'engager sur les rampes 21a des parois du corps 21 du briquet pour que l'action réciproque de ces rampes 36'a et 21a assure la fin de course du poussoir 36 dans le sens de la flèche 39.

Le briquet de l'invention présente sur ceux connus par les documents précités, l'avantage important de ne nécessiter qu'une seule pièce additionnelle par rapport à un briquet non pourvu de ce système de sécurité à destination des enfants. En outre, il est important de noter que les moyens effaçables de neutralisation dont est pourvu ce briquet présentent l'avantage de ne pas gêner les opérations de contrôle automatique des briquets en sortie de fabrication telles que contrôle de flamme, contrôle de fonctionnement et contrôle d'extinction de flamme.

Revendications

1. Briquet à gaz à l'épreuve des enfants, c'est-à-dire à mécanisme d'allumage condamnable, du type comportant, sur son corps (21) dans lequel est ménagé un réservoir contenant le gaz en phase liquide, une tête comprenant, en plus du brûleur soupape, en liaison avec le réservoir à travers un réducteur de pression, un mécanisme d'allumage comprenant des moyens de commande (15) de l'ouverture du brûleur soupape constitués par un levier basculant (15) articulé sur un axe fixe (16) orthogonal à l'axe du brûleur soupape, dont une extrémité en forme de fourche ou couronne élastique est engagée sous une collette du brûleur soupape et dont l'autre extrémité ou extrémité d'actionnement (15b) est destinée à être actionnée par l'utilisateur en étant poussée en direction (22) du corps (21) du briquet, à l'encontre de la force d'un ressort de rappel (23), les moyens de production d'étincelles étant eux-mêmes indépendants ou associés au levier (15) de commande de l'ouverture de la soupape, et dans lequel, au mécanisme d'allumage, sont associés des moyens de neutralisation (36) de ce mécanisme, mobiles entre une position active de neutralisation dans laquelle ils empêchent l'actionnement du mécanisme d'allumage et une position effacée dans laquelle ils permettent cet actionnement, ces moyens de neutralisation qui sont normalement maintenus en position active de neutralisation étant déplaçables, manuellement, par l'utilisateur, de leur position active à leur position effacée et étant en outre, agencés pour être automatiquement ramenés en position active de neutralisation, en fin d'actionnement du mécanisme



me d'allumage, dans lequel les moyens de neutralisation du mécanisme d'allumage sont constitués par un poussoir (36), disposé sous l'extrémité d'actionnement du levier basculant (15), mobile parallèlement à l'axe longitudinal de ce levier basculant, entre une position active dans laquelle il est en saillie par rapport à l'extrémité d'actionnement (15b) du levier (15) et une position effacée dans laquelle il est repoussé en direction de l'autre extrémité du levier basculant, ce poussoir (36), pourvu de moyens de guidage par rapport au corps (21) du briquet, présentant la forme d'un fer à cheval dont chaque branche, en matière élastique, porte un bossage normalement situé sous une jupe (15'b) bordant l'extrémité d'actionnement (15b) du levier basculant (15) de manière à empêcher ce basculement dans le sens (22) de l'ouverture du brûleur soupape, des rampes convergentes complémentaires (21a, 36'a) étant ménagées sur les faces internes des parois latérales du corps (21) du briquet et sur les faces externes des branches (36a) du poussoir (36) pour provoquer une réduction de l'écartement de leurs bossages (36b) lorsque le poussoir (36) est déplacé en position effacée, de manière à libérer totalement la trajectoire de la jupe (15'b) de l'extrémité d'actionnement (15b) du levier basculant (15), tandis que la branche transversale (36c) du poussoir (36) et la face postérieure externe de la jupe (15'b) de l'extrémité d'actionnement (15b) du levier basculant (15) présentent des rampes complémentaires (36g, 15''b) de même pente aptes à coopérer, lors de l'enfoncement de cette extrémité du levier basculant, pour provoquer le déplacement, en sens inverse, du poussoir (36) jusque dans sa position active de neutralisation.

2. Briquet selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de guidage du poussoir (36) dans le corps (21) du briquet sont constitués par une branche centrale médiane (36e) pourvue d'une lumière longitudinale (36f) engagée sur un épaulement (26a) de même largeur qu'elle, prévu sur un pion (26) porté par le corps (21) du briquet.
3. Briquet selon la revendication 2, caractérisé en ce que le pion de guidage du poussoir (36) est celui qui sert au centrage du ressort de rappel (23) du levier basculant (15), le diamètre de l'épaulement (26a) étant supérieur à celui de l'alésage de ce ressort (23) de manière à lui servir de butée.

Patentansprüche

1. Gasfeuerzeug mit Kindersicherung, d.h. mit unterbindbarem Zündmechanismus, des Typs, der an seinem Körper (21), in welchem ein das Gas

in flüssiger Phase enthaltender Behälter vorgesehen ist, einen Kopf umfaßt, welcher zusätzlich zu dem mit dem Behälter über einen Druckminderer in Verbindung stehenden Ventilbrenner einen Zündmechanismus mit Steuermitteln (15) zum Steuern des Öffnens des Ventilbrenners aufweist, wobei die Steuermittel (15) von einem auf einer festen, zur Achse des Ventilbrenners orthogonalen Achse (16) schwenkbar angebrachten Kipphebel gebildet sind, dessen eines Ende in Form einer elastischen Gabel oder eines elastischen Kranzes einen Kragen des Ventilbrenners untergreift, und dessen anderes Ende oder Betätigungsende (15b) dazu bestimmt ist, von Benutzer betätigt zu werden, indem es in Richtung (22) des Körpers (21) des Feuerzeugs gegen die Kraft einer Rückstellfeder (23) gedrückt wird, wobei die Mittel zur Erzeugung von Funken ihrerseits von dem Steuerhebel (15) zum Öffnen des Ventils (14) unabhängig oder mit diesem verbunden sind, und bei welchem dem Zündmechanismus Mittel (36) zur Neutralisierung dieses Mechanismus zugeordnet sind, welche zwischen einer zur Neutralisierung aktiven Stellung, in der sie die Betätigung des Zündmechanismus verhindern, und einer unwirksamen Stellung, in der sie diese Betätigung zulassen, bewegbar sind, wobei diese Neutralisierungsmittel, die normalerweise in der zur Neutralisierung aktiven Stellung gehalten sind, durch den Benutzer von Hand aus ihrer aktiven Stellung in ihre unwirksame Stellung verlagerbar sind, und ferner ausgebildet sind, um am Ende der Betätigung des Zündmechanismus automatisch in ihre zur Neutralisierung aktive Stellung zurückgeführt zu werden, bei welchem die Mittel zur Neutralisierung des Zündmechanismus von einer Druckvorrichtung (36) gebildet sind, die unter dem Betätigungsende des Kipphebels (15) angeordnet ist und parallel zur Längsachse dieses Kipphebels zwischen einer aktiven Stellung, in der sie relativ zum Betätigungsende (15b) des Hebels (15) vorsteht, und einer unwirksamen Stellung, in der sie in Richtung des anderen Endes des Kipphebels zurückgedrückt ist, bewegbar ist, wobei diese Druckvorrichtung (36), welche mit Führungsmitteln relativ zum Körper (21) des Feuerzeugs versehen ist, die Form eines Hufeisens aufweist, von dem jeder Schenkel aus elastischem Material einen Ansatz trägt, der unter einer das Betätigungsende (15b) des Kipphebels (15) einfassenden Schürze (15'b) normalerweise derart angeordnet ist, daß dieses Kippen im Sinne (22) der Öffnung des Ventilbrenners verhindert ist, wobei an den Innenflächen der Seitenwandungen des Körpers (21) des Feuerzeugs und den Außenflächen der Schenkel (36a) der Druckvorrichtung (36) konvergierende, komplementäre, geneigte



Flächen (21a, 36'a) vorgesehen sind, um eine Verminderung des Abstands ihrer Ansätze (36b) hervorzurufen, wenn die Druckvorrichtung (36) in die unwirksame Stellung verlagert ist, derart daß die Bahn der Schürze (15'b) des Betätigungsendes (15b) des Kipphebels (15) vollständig freigegeben ist, während der Querschinkel (36c) der Druckvorrichtung (36) und die hintere Außenfläche der Schürze (15'b) des Betätigungsendes (15b) des Kipphebels (15) komplementäre, geneigte Flächen (36a, 15''b) gleicher Neigung aufweisen, welche beim Eindringen dieses Endes des Kipphebels in der Lage sind, zusammenzuwirken, um die Verlagerung der Druckvorrichtung (36) im umgekehrten Sinn bis in ihre zur Neutralisierung aktive Stellung hervorzurufen.

2. Feuerzeug nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Führungsmittel zum Führen der Druckvorrichtung (36) in dem Körper (21) des Feuerzeugs von einem zentralen Mittelschenkel (36e) gebildet sind, welcher mit einer Längsöffnung (36f) versehen ist, der auf einem Vorsprung (26a) gleicher Breite in Eingriff ist, wobei der Vorsprung (26a) auf einem von dem Körper (21) des Feuerzeugs getragenen Element (26) vorgesehen ist.
3. Feuerzeug nach Anspruch 2, dadurch gekennzeichnet, daß das Element zum Führen der Druckvorrichtung (36) jenes ist, das zur Zentrierung der Rückstellfeder (23) des Kipphebels (15) dient, wobei der Durchmesser des Vorsprungs (26a) größer ist als jener des Zentraldurchgangs der Feder (23), um dieser als Anschlag zu dienen.

Claims

1. A child resistant gas lighter comprising, that is to say a block ignition mechanism, of the type comprising:
 - on its housing 21 adapted to hold a reservoir of combustible gas in the liquid phase, a head comprising;
 - a valve connected between the a nozzle and the supply across a pressure reducer,
 - an ignition mechanism comprising operating means 15 to open the valve consisting of a rocking lever 15 rocking on a fixed axis 16 orthogonal to the valve axis and having one end formed like a fork or elastic crown engaged under a collar of the valve and another operating end 15b end intended to be operated by the user by being pushed in a direction 22 toward the housing 21 of the lighter against the force of a return spring 23; ignition means on the housing adjacent the valve

actuatable for forming a spark, the ignition means being independent or associated with the lever 15 for opening the valve ;
 and in which neutralising means (36) are associated with the mechanism displaceable between a neutralising position preventing actuation of the ignition means and an active position permitting the ignition means to be actuated, whereby when the neutralising means is in the neutralising position the lighter cannot be lit, said neutralising means being manually displaceable by the user from its neutral position to its active position and being in addition arranged to be automatically returned to the neutral position, in order to operate the ignition mechanism the neutralisation means comprises a slide 36 being positioned under the operating end of the rocking lever 15 and movable parallel to this rocking lever between an actuated position in which it projects with respect a service end of the lever and a retracted position in which it is retracted toward an opposite end of the rocking lever 15b, this slide 36 being provided with guide means relative to the housing 21 of the lighter having the shape of a horseshoe whose elastic legs carry a boss normally provided under a skirt 15'b bounding the service end of the rocking lever 15b so as to impede rocking thereof in a direction 22 to open the burner valve, converging complementary flanks 21a, 36'a being formed on the inside faces of the side walls of the housing 21 of the lighter and on the external faces of the legs 36a of the slide 36, and a rear outside face of the skirt 15'b of the service end 15b of the rocking lever 15 having complementary flanks 36g, 15''b of the same slope that can cooperate with each other when this end of the rocking lever is pushed in to move the slide 36, in the opposite direction, into its actuated neutralizing position.

2. Lighter according to claim 1, characterised in that the guide means of the slider 36 in the body 21 of the lighter comprise a central medial portion 36e provided with a longitudinal aperture 36f engaging on a shoulder of the same width as it, provided on a pin 26 carried by the housing 21 of the lighter.
3. Lighter according to claim 2, characterised in that the guiding pin of the slider 36 including a return spring 23 having a passage there through for said rocking lever 15, the diameter of the shoulder 26a being greater than that of the passage of this spring 23 so as to form an abutment for it.

